

Ingrandes sur Loire « La chouannerie »

Dès le début de l'insurrection vendéenne, Ingrandes de par sa situation se trouve aux premières loges. Le 21 ou le 22 mars 1793 les brigands prenaient Ingrandes et brûlaient les archives ainsi que celles de Montrelais qui avaient été mise à l'abri dans nos murs. En Juin 1794 passage de l'armée de Bonchamps qui traverse la Loire à la « Maison Blanche » commune de Mesnil, s'empare de Champtocé, d'Ingrandes, de Varades, d'Oudon et d'Ancenis permettent ainsi à l'armée vendéenne de se rendre sans coup de férir d'Angers à Nantes où elle subira un échec.

Le 1 Octobre 1793 les huit cents volontaires républicains postés à la Riotière sont vigoureusement culbutés par l'avant-garde vendéenne commandée par Forestier permettant au gros de l'armée d'entamer la Virée de Galerne et plus spécialement à trente mille des leurs environ de traverser la Loire par Cul de Boeuf, l'île Meslet et d'atterrir aux Granges. Certains de ceux-ci seront hébergés à Ingrandes, d'autres camperont sur la route de Nantes et comme il faisait froid allumèrent des feux qu'on pouvait voir d'Ingrandes.

Le 21 Fluviôse an II (9 Février 1794) le citoyen Etienne Bessonneau du village de Villeneuve déclare au comité de surveillance des suspects d'Ingrandes, que dans la nuit du 19 au 20 Octobre 1793, les brigands de la Vendée à leurs passage à Ingrandes ont bivouaqué sur la grand-route de Villeneuve et lui ont brûlé trente cinq paquets de sarments d'une valeur de quinze livres, dix neufs sols. La défaite de l'armée vendéenne à Savenay en Décembre 1793 aurait pu ramener la paix, malheureusement la répression qui s'abattit sur la Vendée où la convention appliqua la politique de la terre brûlée souleva le pays. Quant aux chouans régnant au Nord de la Loire, ils continuèrent la guerre de guérilla, les Ingrandais coincés entre Vendéens et Chouans passèrent toute l'année 1794 à danser devant le buffet. L'armée républicaine dont de nombreuses unités passaient ou même stationnaient à Ingrandes, aggravait la situation par de continuelles exactions. L'année 1795 fut la répétition de l'année précédente. La paix ne fut pratiquement rétablie qu'en 1800. Les archives d'Ingrandes ne possèdent malheureusement plus de document ayant trait à cette époque. Par contre les archives départementales sont abondantes à ce sujet. Il paraît intéressant de rapporter quelques unes de ces pièces. Il a fallu trier et le choix qui en a été effectué fut aussi objectif que possible. La présente note est un peu longue et pourtant fastidieuse mais elle constitue un véritable reportage. Laissons parler nos ancêtres, témoins oculaires dont la tendance républicaine ne peut être mise en cause. C'est une garantie supplémentaire de l'authenticité des témoignages ainsi recueillis sur une réalité qui n'a que des rapports assez lointains avec l'épopée dont les bleus ingrandais au dix-neuvième siècle se faisaient volontiers l'écho.

Toutes les pièces ci-après émanent, soit de la municipalité d'Ingrandes, soit du comité de surveillance des suspects d'Ingrandes et étaient adressées aux citoyens administrateurs du district d'Angers, à l'exception du rapport signé de Langevin, habitant d'Ingrandes qui à lui seul cumula différentes fonctions officielles. Certaines pièces ne sont rapportées que sous forme d'extraits, d'autres sont intégralement citées.

Préalablement il est bon de signaler que Francastel envoyé en mission par la convention d'Angers, voyant qu'Ingrandes éprouvait une véritable disette de subsistance invita le 7 Mars 1795 les communes voisines à venir fraternellement à son secours. La commune du Louroux-Béconnais autorisa le 12 du même mois les boulangers d'Ingrandes à recueillir dans la commune les grains nécessaires aux troupes de la république qui passaient journellement dans Ingrandes.

Vingt deux prairial an II (9 Juin 1795)

Nous venons d'apprendre que les Chouans ont quitté les bois du Loroux et de la Cornuaille avec armes et bagages et se sont repliés sur la ci-devant Bretagne, en passant sur la commune de Riaillé y ont massacré la gendarmerie et plusieurs citoyens. La garde nationale d'Ancenis et des communes voisines sont à leur poursuite. Depuis que nos troupes ont évacués le fort Monglonne, les brigands se font voir sur la rive gauche et tiraillent sur les bateaux. Nous comptons sur le service des barques canonnières et sur la surveillance de la commune du Mesnil relégué dans son île Jeanneteau pour empêcher que les brigands correspondent avec l'autre rive.

Quatorze prairial an III (2 Juin 1795)

Le comité au district d'Angers signale l'accroissement des brigands protégés par des gens qui prétendent à une contre-révolution. On a prévenu les représentants à Nantes. Tous les jours nous recevons de nouveaux rapports sur les désordres et massacres qu'ils font journellement dans les campagnes, marchant avec tambours et violons. Ils se réfugient principalement dans les bois de Pontron.

Trente prairial an III (1 Juin 1795)

A Ingrandes le trente prairial l'an troisième de la république Française une et indivisible au citoyen Nonnier Procureur Syndic du district d'Angers.

Citoyen,

La Municipalité m'a chargé de t'instruire des événements qui se sont passés, depuis quelques temps, relativement aux Chouans, qui depuis qu'ils occupent la mine (de Montrelais) viennent continuellement presque tous les jours, se montrer dans tous les environs, même jusqu'aux portes d'Ingrandes avec leurs armes et décorations contre-révolutionnaires. Ils ont été dans plusieurs maisons, boire et manger d'autorité et piller quelques effets, particulièrement chez la citoyenne veuve Gaucin au Cassoir près d'Ingrandes depuis que les sapeurs ne sont plus en ce lieu. Ils ont aussi pris deux bœufs au citoyen Fayeau de cette commune. Tout récemment enfin nos troupes avaient évacués Champtocé, aussitôt leur départ les Chouans y sont venus avec leurs armes et signes de rébellion et s'y tenaient presque tout le jour à boire et manger d'autorité ; mais le vingt huit de ce mois, un détachement de cette garnison y est allé, les y a presque entourés et surpris. Aussitôt qu'ils l'ont aperçu ils ont voulu fuir à notre détachement les voyant s'en courir avec leurs panaches blancs et leurs armes a fait feu sur eux et les a fait se sauver à toute jambe ; on assure même qu'il y en a eu plusieurs de très blessés. Voilà du moins quels sont les rapports les plus exacts et les plus fidèles que nous ayons pu nous procurer ; et en outre qu'il est plus que certain que quoiqu'ils ne soient pas, a ce qu'on nous dit quant aux chefs de ce canton, compris dans la coalition de Cormartin et autres chefs Chouans, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne déposent point leurs signes royalistes, qu'ils agissent encore au nom du Roi en se regardant toujours comme faisant corps et attaché à ce parti, si vrai que les bons de ce qu'ils prennent maintenant, également que les passeports que donnent les chefs, sont aussi toujours au nom du Roi. Et voilà la paix. C'est tout ce que nous pouvions dire maintenant, de ce dont pour instruire l'administration du district, Salut et amitiés, signé Mercier père.

Monnier destinataire de la lettre était l'ancien notaire d'Ingrandes et avait été promu Procureur Syndic du district de Maine et Loire.

Dix Messidor, an III (28 Juin 1795)

Liberté – Egalité – Fraternité ou la mort, Ingrandes le dix Messidor, l'an troisième de la République Française une et indivisible.

Les officiers municipaux de la commune d'Ingrandes au Procureur Syndic du district d'Angers.

Citoyen,

La dernière lettre que t'a écrite de notre part le secrétaire de la municipalité relativement aux Chouans contenait des détails sur leur procédé. En voici de nouveaux qu'ils continuent d'exercer tous les jours. Ils vont encore assez souvent au Cassoir commettre des dilapidations ; hier encore on nous a assuré qu'ils avaient passé la journée dans la maison de Lescu, et y avaient ce qu'on appelle fait le diable pendant tout le jour. Le jour de la foire dernière, le vingt et un de ce mois, ils ont tiré sur des volontaires en avant de la Riotière, au point que l'on battit la générale ici dès cinq heures du matin. Ces jours derniers ils avaient été arrêté je ne sais quels Chouans, qui avaient été conduits à Ancenis au Général. Avant-hier huit de ce mois, ils arrêtaient la diligence entre Varades et Ancenis, prirent le conducteur avec deux ou trois autres citoyens qui étaient dedans; et écrivirent de suite au Général à Ancenis, qu'aussitôt qu'il aurait envoyé leur monde Chouans, ils renverraient ceux qu'ils venaient d'arrêter ; cet échange a été exécuté à ce qu'on nous a assuré. Ils continuent toujours à ne laisser venir presque aucune provision, que sur ces permis de chefs, ou pour échanger avec ce dont la campagne a absolument besoin et qu'ils ne peuvent se passer non plus.

Le même jour huit il a été arrêté ici trois vendéens que l'on dit être chefs des brigands. C'est la force armée qui les arrêta et fait conduire à Ancenis; parce que dit le commandant ils sont suspects et qu'ils n'ont pas de passeports en règle. Il y a même eu à cet égard une assez sérieuse discussion entre le commandant et le citoyen Legras, qui avait signé leurs passeports sans trop y faire d'attention, pour s'en aller dans la Vendée.

Voilà citoyen ce que nous avons appris pour l'instant et que les messieurs Chouans paraissent toujours dans leurs principes et même dispositions à soutenir leur parti. Cependant jusqu'ici il paraît qu'ils ne veulent pas recommencer à égorger.

Sur la route d'Angers à Nantes ; quel en est le motif, peut être est-ce pour ne pas s'attirer trop de troupes à la fois sur le dos dans ces contrées pour avoir plus de forces et de facilité à se battre du côté de Rennes et plusieurs endroits, où l'on dit qu'ils se battent presque tous les jours ; et où on assure que beaucoup de chefs se sont postés ; et dont à ce moyen il en reste fort peu dans ces cantons où il est dit-on rentrés plusieurs à la culture, c'est-à-dire qui ont pris des métives à faire ce que du moins l'on nous a dit. Sur les vexations, les gens de la campagne des environs, disent que les chefs recommandent la paix absolument, et que beaucoup de Chouans la veulent aussi. Mais qu'il y en a beaucoup qui ne veulent pas rentrer dans l'ordre par l'habitude qu'ils ont à la fénéantise, Salut et fraternité, signé L.Moreau.

Trois thermidor an III (21 Juillet 1795)

Les officiers municipaux de la commune d'Ingrandes aux citoyens administrateurs du district d'Angers.

Les craintes dont nous vous avons fait part citoyens, se sont malheureusement réalisées. Les Chouans en nombre considérable se sont portés hier sur les six heures du soir, sur tous les

postes de la place d'Ingrandes, après une légère résistance, les postes étant trop faibles pour tenir, ils sont entrés de tous côtés dans la place. La troupe après avoir perdu environ cinquante hommes tant tués que blessés a fait sa retraite, une partie sur les postes de Montjean et l'autre sur le bateau le Citoyen. Le mal n'a pas été aussi conséquent que les faux bruits qui ne manqueront pas de se répandre, pourront vous le présenter. Quelques habitants ont été tués, blessés et noyés. Les Chouans ne se sont portés à aucun excès considérable de pillage. Ils se sont emparés de tous les chevaux qu'ils ont pu trouver.

Ingrandes est encore abandonnée aux caprices des Chouans ; la garnison fatiguée par une police continuelle, et d'ailleurs trop faible pour reprendre ce poste aussi difficile à garder, est disséminée sur différents points de la rive gauche de la Loire.

Le Commandant nous a fait passer des lettres qu'il a écrites aux Généraux, joignez vous aux demandes qu'il fait, d'une force nécessaire, le poste est assez important pour ne pas être plus longtemps abandonné aux gaspillages de l'ennemi.

Nous sommes à bord du Citoyen ; nous n'avons que des louanges à donner aux braves équipages des deux chaloupes canonnières stationnées à Ingrandes. C'est à leur activité et à leur bravoure, qu'une partie des habitants et de la garnison doivent leur salut.

L'attaque nous paraît avoir été continue, tous les postes sur la Loire, depuis Oudon jusqu'à Champtocé ont été attaqués le même jour, à la même heure.

Nous vous le répétons, sollicité pour nous des forces, nous en avons le plus grand besoin.

Salut et fraternité.

A cette pièce est jointe une attestation ainsi rédigée.

Le commandant de la Force armée prévient les citoyens administrateurs du district d'Angers qu'il ne peut reprendre le poste d'Ingrandes avant qu'on lui ait envoyé des troupes fraîches ; il les a engagé à les solliciter du Général Lebley, il a fait toutes les démarches possibles auprès du Général qui commande à Ancenis, le départ précipité du courrier ne lui permettent pas d'écrire directement au Général Lebley.

Salut et fraternité.

Signé Trouillet, Commandant.

9 Thermidor, an III (27 Juillet 1795)

Extrait des minutes du greffe de la municipalité d'Ingrandes du district d'Angers, département du Maine et Loire.

Aujourd'hui 9 Thermidor, l'an III de la République française une et indivisible,

Nous, Maire agent national et officiers municipaux et notables de la commune d'Ingrandes, soussigné, assemblés et voulant reprendre nos fonctions, et rentrer à notre poste que les Chouans nous ont forcé d'abandonner, le 2 de ce mois qu'ils vinrent à Ingrandes et qu'ils en chassèrent, ainsi que nous, la garnison, avec une telle précipitation que nous n'eûmes le temps de rien sauver du tout, pas même pour nous, que notre corps seulement ; depuis lequel temps nous sommes restés sur la barque canonnière le Citoyen, devant Ingrandes jusqu'à hier huit du courant, que la troupe est rentrée en cet endroit ; étant entrés à la chambre commune pour y reprendre notre séance et nos délibérations, nous avons vu que le placard à droite de la chemin et de ladite chambre a été enfoncé et brisé par les Chouans qui y avaient rentré et qui ont pris dans le placard différents papiers, en particulier, les registres de la municipalité, en particulier, les registres de la municipalité contenant les délibérations et arrêtés, pareille prise depuis le 19 Octobre 1793 (vieux style) ou 28 Vendémiaire l'an II de la république, époque à laquelle les brigands de la Vendée passèrent la Loire et qu'ils vinrent aussi à Ingrandes où ils pillèrent et brûlèrent également tous les papiers de la municipalité. En outre que les Chouans ont également, le 2 de ce mois, pris, emportés et déchirés tous les registres contenant l'enregistrement des routes des troupes en marche et des militaires marchant isolément, l'ensemble des différentes délibérations et arrêtés en minute concernant le militaire et particulièrement les

subsistances, en un mot, beaucoup d'autres papiers en liasses ; tels que lois dont nous ne nous réglons plus du tout, ce qu'ils pouvaient contenir, en raison de la multiplicité des différents objets volés et détruits, il ne reste maintenant, dans cette municipalité que quelques papiers minutes concernant différents objets de l'administration et affaires particulières ; encore la plupart ne sont que des canevas informes.

Encore que les Chouans ont encore pris à la municipalité, une douzaine de piques, et chez le citoyen Blouin armurier qui vient d'en faire sa déclaration cinq fusils de calibre appartenant à la garde nationale de ce lieu et qu'il avait raccommodés dans les jours précédents. Le tout, nous rédige le présent procès verbal, dont copie sera adressée de suite à l'administration du district d'Angers, pour l'en informer, et faire valoir ainsi que de raison.

Arrêté en la commune d'Ingrandes lesdits jour et an, signé sur la minute Allard Maire, Guillet agent national, L.Moreau, Roullié, F.Errault, Normand, Robert, J.Legras, J.Martin, Lebeuf et Mercier secrétaire.

11 Thermidor, an III (Juillet 1795)

A Ingrandes, le 11 Thermidor, l'an troisième de la république une et indivisible.

L'officier municipal de la commune d'Ingrandes aux administrateurs du district d'Angers.

Citoyen,

Nous avons été informés que des malveillants de la garnison, car nous aimions croire qu'aucun militaire de la région n'eût été capables d'une telle platitude que celle dont nous allons vous parler, il ne le doit pas, et que ce sont au contraire des Chouans de notre pays qui ont rependu le bruit dans Angers et aux environs, que dans la malheureuse affaire qui eut lieu le deux de ce mois en cette commune, lorsque les Chouans y entrèrent et nous en chassèrent, que les habitants avaient eu la barbarie de tirer sur les militaires et que les femmes jetaient de l'huile bouillante sur la troupe par les fenêtres. Rien de plus faux, citoyens, que des calomnies aussi absurdes que perfides, aussi indignes que leurs auteurs et est de la scélératesse la plus atroce.

Il est au contraire prouvé, d'après les informations que nous avons prises, que beaucoup de citoyens d'Ingrandes (car il n'y avait presque pas un homme de resté, tous s'étaient sauvés crainte des Chouans) avaient caché chez elle ces militaires qui n'avaient pas eu le temps de se sauver, d'autres procuraient du secours à d'autres militaires qui n'avaient eu que le temps de se retirer sous les quais moitié dans l'eau.

De plus encore, il est certain que nous avons eu des habitants, tués et plusieurs blessés par les Chouans en se battant contre ces derniers. Notamment le citoyen Barraud qui est mort, et les citoyens Pierre Errault et Bertreux qui ont été blessés. Tous ces faits, citoyens, sont exacts et prouvés, les morts et les blessés, lèvent tous les doutes à cet égard. D'ailleurs encore, nous osons le dire, Ingrandes est connu par ses principes et son dévouement à la république. Il l'a constamment soutenue et la soutiendra toujours.

Vous jugerez facilement d'après cela, citoyens, que nous n'avons pas lieu de craindre, comme en effet nous ne craignons pas, d'aussi faibles ennemis ; mais néanmoins nous nous empressons de démentir ces impostures, aussi dénuées de fondement que de vraisemblances, non pas pour notre justification, nous n'en avons pas besoin, mais bien déjouer les projets de ces âmes abjectes, qui n'ont de satisfaction que quand elles voient la ruine ou la perte d'un pays, et qui voudraient la destruction entière de la république. Et enfin pour leur ôter jusqu'au plaisir de voir s'accréditer leurs astucieux mensonges auxquels nous ne répondrons que par le juste mépris qu'ils méritent. C'est, citoyens, ce qui nous détermine dans cette démarche vers vous, pour vous faire connaître la vérité, et vous assurer, au nom de nos concitoyens, notre éternel dévouement pour la constitution, que nous soutiendrons constamment, en criant toujours unanimement. Vive la Convention, Vive la République, Salut et fraternité.

14 Thermidor, an III (1^{er} Août 1795)

Ingrandes, 14 Thermidor, l'an III de la République française une et indivisible.

Les officiers municipaux de la commune d'Ingrandes aux administrateurs du district d'Angers.

Citoyens,

Ci-jointe est la copie du procès-verbal que nous avons fait en rentrant à notre poste le neuf de ce mois et qui constate la perte des registres et papiers de la municipalité que les Chouans ont pillés, déchirés et perdus le deux de ce mois. Nous vous l'eussions expédiée plus tôt, mais vous savez que les circonstances nous ont donné de l'ouvrage et des opérations plus pressées que cet envoi, qui n'eut rien changé, à la chose, quoique fait quelques jours plus tôt ; Malheureusement elle existe, elle est irréparable et sans remède ; surtout relativement aux registres. Voilà citoyens, les funestes, outre les hommes qu'ils ont tués et blessés et dont nous vous avons donné avis par nos précédentes. Salut et fraternité.

15 Thermidor, an III (3 Août 1795)

Les Chouans ont fait publier hier aux messes de St Sigismond et de Villemoisan sous peine de perdre la vie, de ne plus battre de grains plus que pour leur provision au fur et à mesure de leurs besoins. Sous les mêmes peines, de prendre aucune charree dans Ingrandes ou ailleurs ainsi le premier qui serait trouver porteur de la moindre provision à Ingrandes ou ailleurs serait fusillé de suite. Nos ennemis n'ayant d'autres buts que de nous prendre par la famine. Le reste du document demande l'envoi de cinq à six cents hommes de troupe.

17 Thermidor, en an III (4 Août 1795)

Ingrandes, le 17 Thermidor, l'an III

La troupe stationnée ici et celle stationnée aux environs voit le troisième jour qu'elle est sans pain, ceux d'ici se sont toute la semaine dernière permis des pillages sans borne, il m'est parvenu différentes plaintes, j'en ai fait part au commandant de la place par une lettre du treize motivée, il a en conséquence de suite donné défense la plus positive. Je ne faisais pas de doute que ces pillages eussent cessé mais ce matin troisième jour qu'elle éprouve la faim, il n'était plus possible de la contenir, plus de trois cents hommes se sont présentés aux postes pour sortir, ce poste s'y est opposé. Un autre plus faible les a laissé passer, ils allaient faire un désordre affreux dans la campagne ; la municipalité et les habitants hors d'état de fournir aucune subsistance, quel parti prendre ? On a fait battre la générale pour les rappeler à l'ordre, quelques uns y ont déferé. La municipalité a sur mes conclusions été forcée pour éviter un plus grand mal de prendre un arrêté qui autorise le commandant de la place à nommer à un ou deux officiers à la tête d'un détachement aller dans la meilleures maisons de campagnes y prendre du pain sur des bons qu'il donnera lesquels seront payés par le garde magasin avec défense expresse à cet officier ou officiers de laisser entrer aucun volontaire dans les maisons et de protéger les personnes et les propriétés ; je présume que l'administration approuvera cet arrêté d'autant plus que les circonstances l'exigeaient.

Je vous réitère ce que je vous ai marqué par ma lettre d'hier. Les publications de la part des Chouans ne sont que trop réelles, ils ne souffrent même pas que les pauvres aller glaner et aucun paysan ne vient chercher de charree et quelque chose quoiqu'on en dise. Si l'administration s'empresse de prendre la marche que j'y indique nous sommes sur de la

famine et je soutiens qu'il n'y a pas de meilleur parti et qu'il est très urgent de la prendre pour l'intérêt de la chose publique. Il ne s'agit plus de demi-mesure ni de mesure partielle ; il faut de l'exécution.

Salut et fraternité, signé Guillet, Agent national.

22 Thermidor, an III (9 Août 1795)

La municipalité d'Ingrandes signale qu'à nouveau la troupe est depuis quatre jours sans pain et réclame l'envoi de six cents hommes de troupe.

26 Thermidor, an III (13 Août 1795) sept heures du soir.

Nous n'avons que cent quarante hommes du quatorzième bataillon de Seine et Oise qui ont que quatre-vingt fusils, le Général Bley passant ici le vingt quatre nous a laissé soixante quatre soldats forts indisciplinés.

Aujourd'hui sur le midi a paru sur cette commune c'est-à-dire sur la grande route cent à cent cinquante Chouans armés et porteurs d'un drapeau blanc qui, descendus par le village des Landes ont filé par la grande route jusqu'au village de Villeneuve. Ils ont repris les traverses, la troupe et les habitants se sont présentés et les Chouans n'ont point attendu un combat qu'on leur aurait présenté sur ladite route toujours courant vers Ingrandes. La municipalité demande d'une façon instante l'envoi de nouvelles troupes.

6 Fructidor, an III (23 Août 1795)

Ingrandes, 6 Fructidor, l'an troisième de la République une et indivisible,
Citoyen, agent national près le district d'Angers,

La municipalité de cette commune a du t'instruire des événements tragique qui ont eu lieu par l'entrée des Chouans le deux du courant, peut être ne s'est-elle point assez étendue sur tous les rapports ? Je suis témoin oculaire d'une part des faits, je vais t'entretenir à partir du premier jusqu'à ce jour.

La garde nationale finit de s'organiser sur la place, là plusieurs observateurs s'entretenaient mais tout bas que cette garde nous attirait la visite des Chouans, la prédiction n'a pas manqué. Le deux à cinq heures de l'après midi trois ou quatre cents Chouans ont débouché par les vignes de la Breslery ; le poste de la Riotière les aperçut trop tard, se déployant sur Ingrandes, leur tambour fut tué et plusieurs d'entre eux blessés, le poste de la maison Rodais s'était déjà retiré sur celui du Mesurage, ensemble ils ont passé dans l'île et ont tenu le feu contre les Chouans réunis à la Chaussée. Le poste de la Bastille soutenait son feu également la garde de la Riotière avec les soldats qu'ils trouvèrent dans les rues coururent au poste de la Verrerie qui avait été forcé ; à l'aide du canon de la barque Jean Bart et quelques habitants qui avaient pris les armes, d'autres habitants ont tiré avec leurs armes dans les jardins, Bareaut se rendant sur la place, avec son fusil a été tué, Bertreux a manqué de l'être, il s'est caché chez la veuve Crouet, un Chouan qui le poursuivait entre chez elle ; elle lui fit voir une croisée lui fit entendre que c'était par laquelle il s'est sauvé. Le Chouan tira par cette croisée quelques coups de fusil. Peut être est-il arrivé pareille chose en la rue du Fresne. Ce qui a pu faire dire au commandant de la troupe que les habitants avaient tiré de leur maison sur eux, d'autant plus que le commandant se plaignait des habitants qui avaient pris les armes dans différentes rencontres où la générale a battu ; de nuit et de jour j'ai toujours paru en armes et fait la

patrouille, j'ai vu des habitants, je ne saurais les nommer tous ; depuis leur entrée jusqu'à huit heures la fusillade a été très vive, il est à croire que le canon a le plus opéré à la destruction de dix huit à vingt hommes tant citoyens que Chouans duquel trois cavaliers et environ sept à huit piétons. Le reste sont des citoyens.

Le trois au matin, plusieurs volontaires avaient passé l'eau pour avoir leurs sacs. En différents quartiers on a entendu, crier, en barque, voilà les Chouans, les hommes, les femmes, volontaires embarquaient confusément sur une barque surchargée qui a coulé bas. On ne sait pas le nombre de personnes qui a péri, Fleury, Lemarchal et quatre volontaires connus sont du nombre des noyés. L'après midi du même jour huit à dix grenadiers avaient passé pareillement pour avoir leur nécessaire ; sur place devant la maison à Delaunay, il est crié sur eux embarquez ou vous êtes perdus, voilà les Chouans. Le quatre sur les huit heures du matin une colonne de troupes rassemblés ont poussé leurs patrouilles jusqu'ici, un malveillant a dit à eux, si la troupe reste ici ils feront notre malheur les Chouans nous tueront. Le cinq sur une heure après midi, ils ont entrés au nombre de seize suivant le rapport de Brainsard qui s'était mis en observation, se sont portés de suite à la barque, ils ont fait feu près de deux heures. La barque à riposté de son canon qui a endommagé plusieurs maisons. Revenus à la charge après s'être saoulés, ils ont recommencé leurs feux qui ont duré près d'une demi-heure. Le commandant de la place à la tête de huit à dix grenadiers a débarqué, les ont poursuivis bien avant dans les vignes ensuite ils ont enlevé des vivres du magasin qu'ils ont conduits à la barque, sur les sept à huit heures ils sont revenus à la charge pour la troisième fois en défiant la troupe de venir à terre, un coup de canon en a blessé un qui a tombé au coup, la nuit s'est passée sans trouble dans notre endroit où on a appris ce matin que Laure Gaudin sa fille et deux domestiques ont été cette nuit assassinés en la maison du Cassoir ; des femmes émissaires des Chouans ont donné ce matin la terreur répandant qu'ils devaient faire des visites domiciliaires pour enlever les armes et munitions qu'ils trouveraient. Bien entendu qu'ils soulageraient les portefeuilles ; aussi une grande partie de nos émigrants qui ont de quoi faire, prennent la route d'Angers pour s'y réfugier, plus de municipaux, point d'administration, une partie reléguée dans les bateaux ou en route.

Si la troupe nous abandonne, les chaloupes canonnières seront tous les jours exposées au feu des Chouans qui s'empareront des maisons pour se faire des retranchements, ce qui fera réduire Ingrandes en poussière. Si les barques ne s'imposent, le commerce de la Loire sera perdu, plus de communications de Nantes à Angers, voilà citoyen le tableau fidèle et affligent de notre constatation et de ce qui s'est passé du premier du mois jusque aujourd'hui, mais la journée n'est point passée.

Personne n'a plus de sûreté si nous n'avons une grande imposante force qui interdit les malveillants, la portion reconnue comme perfide va s'enhardir. Jean Baudin sous prétexte de s'y procurer du blé a eu une lâche complaisance d'écouter l'impoteur (prête réfractaire) qui a remarié ceux qu'ils l'avaient été à la république, baptisé les enfants sous peine d'être fusillé. Plus de sûreté, plus de liberté et la loi n'a pas son exécution, il semble que les autorités constituées ont peur de déplaire aux Chouans.

Depuis sept mois, la femme Oury sollicite la municipalité pour divorcer pour cause légitimé bien prouvée, on la renvoie aux autorités qui doivent connaître, attendons que cette municipalité ait repris ses fonctions, peut être trouvera t-elle des gens charitables qui lui indiqueront la marche.

Conserve ta santé mon ami, je t'estime mieux à Angers qu'à Ingrandes, tu y es plus en sûreté. Salut et fraternité, signé Maurice Langevin.

9 Fructidor, an III (23 Août 1795)

Ingrandes le 9 Fructidor, l'an troisième.

La municipalité d'Ingrandes aux administrateurs du district d'Angers.

Citoyens,

Nous vous annonçons avec peine que nos malheureux concitoyens et nous-mêmes sommes tous réduits à la plus grande misère sans pain et sans bois, les Chouans ne nous laissent venir aucune chose quelconque et nous nous voyons à la veille d'une désertion générale, car il est impossible à un homme de rester dans une maison sans pain et sans bois, nous ne pouvons rien tirer de la Vendée, nous sommes donc pris de toutes parts sans aucune ressource et sans espoir d'en avoir. Ne pourriez vous pas venir à notre secours soit directement ou indirectement, nous n'avons pas espoir de faire de sortie avec la troupe, n'ayant ni chevaux, ni charrette à notre proximité, s'il ne nous en vient d'étrangère ; au nom de l'humanité citoyens, nous vous prions de nous aider à nous procurer des subsistances en pain et bois. Le riche est autant dans le besoin que le malheureux, ne pouvant rien tirer de leurs revenus et personne n'est assez hardi pour aller dans le Nord, ni homme ni femme de crainte d'être fusillé, nous attendons votre secours et une réponse. Salut et fraternité.